

**Contrat n° 3400044911**  
**Conditions particulières CP v1.1**

## **MAIRIE DE BOUC BEL AIR ASCENSEURS**

Entre les soussignés

— D'une part

COMMUNE DE BOUC BEL AIR  
PLACE DE L HOTEL DE VILLE  
13320 BOUC BEL AIR  
SIRET : 21130015700016

Représenté par :  
Sophie RAMPAL CAR  
Tél : +33 (0)4 42 60 68 80  
Mail : sophie.rampal-car@boucbelair.fr

— D'autre part

QUALICONSULT EXPLOITATION  
PROVENCE Facilities  
7 - 9 Rue Jean Mermoz  
13008 MARSEILLE

Représenté par :  
ERIC VINCENT  
Mail : eric.vincent@qualiconsult.fr

Ci-après désigné le Client

Ci-après désigné le Prestataire

Il a été convenu ce qui suit :

### **SYNTHÈSE DU CONTRAT**

<b>Mission(s) retenue(s)</b>	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE D'ASCENSEURS ET/OU MONTE-CHARGE VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE DE SSI
------------------------------	--

<b>Détail de la révision</b>	P = 1.000 X (AN / AO)
A0 ING (02/2014) = 108.86	AN ING (01/2026) = 135.70
<b>Coefficient de la révision</b>	1.27

**Montant de la révision** 432.00 €  
**Montant HT** 2 032.00 €  
**TVA** 406.40 €  
**MONTANT TTC** 2 442.40€

## 1. OBJET DU CONTRAT

### 1.1 Missions retenues et honoraires correspondants

Les honoraires que le Client s'engage à payer au Prestataire se composent, en fonction des missions retenues, d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Une somme prévisionnelle stipulée dans le Contrat. Elle peut être révisable dans les conditions prévues par l'article 2.2 ci-après ;
- Un montant par vacation/prestation/fras correspondant à des visites complémentaires ou particulières, dont certaines avec mise en œuvre d'appareillage de mesures, des interventions hors horaires normaux ou jours ouvrés, des analyses ou toutes autres prestations non prévues pouvant être demandées par le Client en cours d'exécution des missions. Ces prestations sont rémunérées, en sus du prix prévisionnel initialement convenu, à la vacation. Les montants de vacation sont indiqués dans le présent Contrat.

Site et désignation des installations	Intitulé(s) mission(s)	Périodicité (en mois) retenue par le client pour la vérification	Quantité	Prix unitaire en € HT	Honoraires par visite en € HT
HOTEL DE VILLE	VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE	12	1 par pièce	100,00	100,00
HOTEL DE VILLE	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR	60	1 par pièce	150,00	150,00
MAISON DES ASSOCIATIONS	VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE	12	1 par pièce	100,00	100,00
POLE MUNICIPAL SAUVECAN	VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE	12	1 par pièce	100,00	100,00
MAISON DES ASSOCIATIONS	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR	60	1 par pièce	150,00	150,00
POLE MUNICIPAL SAUVECAN	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR	60	1 par pièce	150,00	150,00

Site et désignation des installations	Intitulé(s) mission(s)	Périodicité (en mois) retenue par le client pour la vérification	Quantité	Prix unitaire en € HT	Honoraires par visite en € HT
Espace Virginie Dedieu	VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE	12	1 par pièce	120,00	240,00
Espace Virginie Dedieu	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR	60	1 par pièce	160,00	320,00
Espace Virginie Dedieu	VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE D'ASCENSEURS ET/OU MONTE-CHARGE	60	1 par pièce	70,00	140,00
Complexe Les terres / ASCENSEUR ELECTRIQUE	VERIFICATION ANNUELLE D'INSTALLATION D'ASCENSEUR OU DE MONTE-CHARGE	12	1 pièce(s)	150,00	150,00
Complexe Les terres / ASCENSEUR ELECTRIQUE	CONTROLE PERIODIQUE QUINQUENNAL D'UN ASCENSEUR	60	1 pièce(s)	100,00	100,00
Complexe Les terres / ASCENSEUR ELECTRIQUE	VERIFICATION PERIODIQUE REGLEMENTAIRE D'ASCENSEURS ET/OU MONTE-CHARGE	60	1 pièce(s)	100,00	100,00

## 2. PAIEMENT DES HONORAIRES

### 2.1 Modalités de règlement

Les paiements sont exigibles : Échéance nette à 30 jours. Toute somme non réglée à son échéance portera intérêt au taux mentionné à l'article L 441-10 du Code de commerce. Les paiements sont effectués :

- par virement au profit du compte domicilié au :  
 RIB n°18206 00420 65105132934 18  
 IBAN n°FR76 1820 6004 2065 1051 3293418  
 BIC n°AGRIFRPP882

## 2.2 Révisions des prix

Les honoraires et vacations à la charge du Client sont révisibles suivant les conditions stipulées dans les Conditions Générales du Contrat.

## 3. RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

De convention expresse, et sauf dans le cas où les prestations relèvent de l'article L.125-2 du Code de la construction et de l'habitation, il est convenu entre les Parties que :

- Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage indirect et/ou immatériel et/ou consécutif, tel que notamment manque à gagner, perte de données, perte de profit ou perte de production ou d'exploitation, quel que soit le fondement juridique de la réclamation du Client et/ou des tiers.
- La responsabilité du Prestataire est strictement limitée, quels que soient les causes, l'objet ou le fondement de la réclamation du Client et/ou des tiers, en ce compris les pénalités, à deux fois le montant hors taxes des honoraires payés au Prestataire au titre du Contrat.

## 4. DROIT APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES

Le présent Contrat est soumis exclusivement au droit français.

Le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent pour toutes les contestations relatives à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent Contrat, dans l'hypothèse où le Client a la qualité de commerçant. Dans le cas contraire, le droit commun s'appliquera.

## 5. CONTENU DU CONTRAT

Le Contrat est composé :

- Des présentes conditions particulières
- D'annexes, lorsqu'elles sont convenues
- Des conditions générales de vente
- De conditions spéciales, lorsqu'elles sont convenues

Le présent Contrat s'entend comme un document unique dont toutes les stipulations sont applicables. En cas de contradiction entre les stipulations des pièces contractuelles du présent Contrat, elles prévalent l'une sur l'autre dans l'ordre de priorité dans lequel elles sont listées ci-dessus.

Le Client déclare avoir pris connaissance des documents contractuels suivants, qu'il a pu télécharger.

[QUALICONSULT\\_EXPLOITATION\\_CG\\_V1.0\\_2024\\_01\\_01](#)

[QUALICONSULT\\_EXPLOITATION\\_CS\\_V1.0\\_2024\\_01\\_01](#)

Après les avoir analysés et, le cas échéant, avoir pu en discuter dans le cadre de la négociation du Contrat, le Client déclare les accepter intégralement sans modification ni réserve.

Le Client est informé du fait que les conditions générales et/ou spéciales peuvent évoluer pendant la durée d'exécution du présent contrat, ce qu'il accepte.

Le cas échéant, les nouvelles conditions générales et/ou spéciales seront portées à la connaissance du Client par courriel.

Le Client disposera, dans un délai de 15 jours suivant la communication des nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, du droit de résilier le présent contrat.

A défaut de résiliation par le Client dans le délai précité, il sera considéré comme ayant accepté tacitement les nouvelles conditions générales et/ou spéciales portées à sa connaissance, lesquelles s'appliqueront pour la suite de l'exécution du présent contrat.

## 6. OFFRE ET SIGNATURE DU CONTRAT

L'offre de Contrat adressée par le Prestataire au Client a une durée de validité de : ? mois. A échéance de cette durée de validité, l'offre non signée par le Client sera automatiquement caduque et de nul effet.

Sauf autre accord, le Contrat prend effet lorsqu'il est signé par toutes les Parties. Dans le cas de missions ponctuelles, le Contrat est conclu jusqu'à la remise du rapport d'exécution. Après la remise du rapport, la mission prend automatiquement fin.

Afin de matérialiser son accord sur le contenu du Contrat, le Client paraphe chaque page des présentes conditions particulières et de ses annexes et les signe.

Fait à MARSEILLE, le 27/02/2026

— Le Client

*Matthieu PIETRI Maire*

— Le Prestataire



## Annexe aux conditions particulières : Liste des sites et équipements

Site	Equipements	Adresse	CP	Ville
Complexe Les terres blanches	ASC	36 lotissement des Terres Blanches	13320	BOUC BEL AIR
Espace Virginie Dedieu		Chemin de la Transhumance	13320	BOUC BEL AIR
HOTEL DE VILLE		Hôtel de Ville	13320	BOUC BEL AIR
MAISON DES ASSOCIATIONS		/	13320	BOUC BEL AIR
POLE MUNICIPAL SAUVECANE		/	13320	BOUC BEL AIR